COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

ARRÊTÉ N° PM183/2022

OBJET: Règlementation de la circulation
Randonnée pédestre Téléthon Varennois
Voies sur la commune de GREZIEU-LA-VARENNE

NOUS, MAIRE de la commune de GRÉZIEU-LA-VARENNE (Rhône),

VU le code pénal et notamment l'article R610-5;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1, L2212-2, L2212-5 ;

VU le code de la voirie routière ;

VU le code de la route :

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents ;

VU la demande présentée par Gilbert BERTRAND, coordinateur du téléthon varennois en date du 28 novembre 2022 ;

CONSIDERANT que pour permettre le passage de la course à pied, hors et en agglomération, le dimanche 04 décembre 2022 il convient de règlementer la circulation de tous les véhicules afin de prévenir tout risque d'accident, de faciliter le bon déroulement de la course et d'assurer un écoulement satisfaisant du trafic ;

ARRÊTONS

ARTICLE 1 : La circulation de tous les véhicules sera régulée, le dimanche 04 décembre 2022 sur les voies indiquées sur les plans ci-joints.

ARTICLE 2 : Les automobilistes devront se conformer au balisage et aux consignes données par tout agent de la force publique ainsi que les signaleurs au moment du passage des randonneurs.

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire de balisage des circuits sera mise en place la semaine 48 et retirée la semaine 49.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de VAUGNERAY,
- Monsieur le responsable de la police municipale de GRÉZIEU-LA-VARENNE,
- Monsieur le coordinateur du téléthon varennois, 11 avenue Emile Evellier, 69290 GREZIEU-LA-VARENNE.

Fait à GRÉZIEU-LA-VARENNE, le 29 novembre 2022.

LE MAIRE, B. ROMER

Acte publié le

0 6 DEC. 2022

Départ salle des Fêtes - Parc de la chautardière - Le Pirot - Traverser le ruisseau le Mercier - La rapaudière - Longer la carrière - Traverser le Ratier - Le Charmillon(361m) - Etang des gazettes - la grande croix - valency - le verdy - Traversée de la D70 - Traversée de la forêt - Direction mur d'escalade (Ravitaillement) - La Sigodière . La Quinsonnière - Les Brosses - La D24 - La rue des Attignies - Grande rue - Salle des Fêtes (Repas







